



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

Date d’Affichage : 11 septembre 2019

Retrait : 10 octobre 2019

Présents : MM. Mmes CATELINOIS – ROLLET – BESSIERE - LOVERINI – BETRANCOURT - RIVIERE - - SELLAL – BRUN – BELEZY
- ENTAT – BERNARD - AUBERT - VERPLANCKEN –SZYMANSKI – BAHKTAR - MORIN – DURIAUD - DE DIANOUS

Absents : M. LENOIR – Mme BONNOT - M. GHIBAN

Absents ayant donné procuration : Mme SEGUIN donne procuration à Mme BESSIERE – M. MONNIER donne procuration à M. ENTAT – M. FAYOLLE donne procuration à M. BERNARD - Mme ABBASSI donne procuration à Mme BELEZY – M. DEPIERRE donne procuration à M. CATELINOIS —Mme MOUREY donne procuration à Mme BETRANCOURT - M. CRAPIS donne procuration à M. ROLLET – Mme MONTAGNE-DALLARD donne procuration à Mme DE DIANOUS

La séance est ouverte à 20 H 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Elus.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Aurore VERPLANCKEN comme secrétaire de séance.

VOTE :

Le conseil municipal accepte à l’unanimité que Madame Aurore VERPLANCKEN soit la secrétaire de séance pour le conseil municipal du 4 Septembre 2019.

Approbation des procès-verbaux des séances des 23 Mai et 27 Juin 2019

FINANCES

- 1 - Projet d’échangeur autoroutier – Convention de financement
- 2 - Echangeur autoroutier – Partage de fiscalité Pierrelatte / Saint Paul Trois Châteaux

COMMANDES PUBLIQUES

- 3 - Maîtrise d’œuvre pour la construction du centre aquatique de Saint Paul Trois Châteaux – Avenant n° 3 – Autorisation de signer
- 4 - Construction du centre aquatique de la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux - Lot n°1 : Dévoisement réseaux - Terrassements - VRD - Plages minérales - Autorisation de signature du marché

AMENAGEMENT DE L’ESPACE

- 5 - Quartier les Allenes – Le Chameau – Acquisition parcelle BV n° 6

INFORMATIONS

Recensement des décisions prises par délégation

DATES COMMISSIONS

Commission Aménagement de l'Espace : 8 Août 2019

Commission Finances : 29 Août 2019

Les procès verbaux des séances des 23 Mai et 27 juin 2019 sont approuvés à l'unanimité.

FINANCES

1 - PROJET D'ÉCHANGEUR AUTOROUTIER – CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste en la création d'un diffuseur complet de type « trompette » (et de la gare de péage associée) raccordé sur la RD59 avec pour principales caractéristiques :

- 4 bretelles d'échangeur ;
- un ouvrage de franchissement de l'autoroute ;
- une gare de péage et de ses haltes associées ;
- raccordement à la RD59 en carrefour plan de type « giratoire » ;
- mise à niveau éventuelle des dispositifs de retenue du PS de franchissement de l'autoroute par la RD.

Le financement de l'opération, tel que correspondant au scénario A de l'annexe 3 de la convention annexée, est assuré, d'une part, par les compensations tarifaires prévues dans le 17ème avenant au contrat de concession d'ASF et à son cahier des charges annexé et dans le contrat de plan Etat-ASF 2017-2021 et, d'autre part, par le versement par la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la commune de Pierrelatte, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'une participation financière globale et forfaitaire, non soumise à TVA, d'un montant de 11,05 M€ HT valeur 2016 et répartie comme suit :

- Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux : 2.475 M€ soit 22.40 % du montant total de la subvention
- Commune de Pierrelatte : 2.475 M€HT soit 22.40 % du montant total de la subvention
- Département de la Drôme : 4.1 M€HT soit 37,1 % du montant total de la subvention
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 2 M€ HT soit 18,10 % du montant total de la subvention

Le projet devra faire l'objet d'une concertation publique et d'un Dossier de Demande de Principe (DDP) qui sera instruit par les services de l'Etat qui seuls peuvent approuver celui-ci, cette approbation étant une condition nécessaire à la réalisation de l'aménagement. Ce dossier de Demande de Principe intégrera le bilan de la concertation et prendra en compte l'avis du gestionnaire du réseau routier sur lequel se raccorde l'échangeur, et notamment sur les caractéristiques des carrefours plans de raccordement. La compatibilité du projet avec l'implantation d'une future aire de covoiturage sera en outre intégrée aux études du Dossier de Demande de Principe. Enfin, la desserte de la ZAC Parc d'Activité Drôme Sud Provence, en ce compris les coûts y afférents, sera intégrée aux études du Dossier de Demande de Principe.

La Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la Commune de Pierrelatte, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont fait part au futur concessionnaire, lors de l'élaboration de la présente convention, de leur souhait que le projet s'oriente vers les scénarios C1Bis ou C2Bis tels que décrits à l'annexe 4 de la convention annexée. Ces scénarios alternatifs, dans le périmètre de l'opération (jusqu'au premier carrefour rencontré), représentent respectivement un surcoût de 1 M€ HT (valeur 2016) pour le scénario C1Bis, et de 2,4 M€ HT (valeur 2016) pour le scénario C2Bis par rapport au scénario A, tel que décrit à l'annexe 3. Sans préjuger de la décision de l'Etat, si l'un de ces 2 scénarios était retenu à travers l'instruction des services de l'Etat, la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la Commune de Pierrelatte, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent à financer intégralement les surcoûts par rapport au scénario A, tel que décrit à l'annexe 3, par l'augmentation du montant de la participation financière, globale et forfaitaire, de 11,05 M€ HT valeur 2016 figurant à l'article 4.2 de ladite convention.

Dans une telle éventualité, les Parties conviennent d'établir un avenant à la présente convention afin d'intégrer les modifications nécessaires à la poursuite de l'opération.

La Commission Finances réunie le 29 Août 2019 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le Conseil Municipal **par 23 voix pour et 3 voix contre** :

- ▶ **APPROUVE** les termes de la convention de financement.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à constituer une provision liée à l'actualisation de la participation au vu de l'évolution du TP01.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la présente délibération.

2 – ECHANGEUR AUTOROUTIER – PARTAGE DE FISCALITE PIERRELATTE / SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Dans le cadre du projet d'échangeur autoroutier implanté sur la Commune de Saint-Paul Trois Châteaux et co-financé par la Région, le Département, la Ville de Pierrelatte et la Ville de Saint Paul Trois Châteaux, la Commune de Saint-Paul Trois Châteaux encaissera après la mise en service de cet échangeur les recettes fiscales directement liées à cette activité.

La convention de financement de cet échangeur approuvée en cette même séance fait état d'une participation de la Ville de Pierrelatte et de la Ville de Saint-Paul Trois Châteaux à concurrence du même montant soit 2,475 M€ pour chaque Ville.

Il est donc proposé d'appliquer un partage des recettes fiscales perçues par la Ville Saint-Paul Trois Châteaux de la manière suivante :

- 50% des produits des recettes fiscales versées par ASF au titre de l'échangeur autoroutier resteraient affectées à la Commune de Saint-Paul Trois Châteaux, les 50% restants seraient reversés à la Commune de Pierrelatte,
- le partage interviendrait à compter du premier encaissement par la commune des recettes fiscales directement liées à l'activité de l'échangeur pour une durée de 99 ans

La mise en place de ce reversement est subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des communes concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe d'un partage des produits de fiscalité entre la Commune de Saint-Paul Trois Châteaux et la Commune de Pierrelatte selon les modalités précitées,

La Commission Finances réunie le 29 Août 2019 a émis un avis favorable et unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **par 23 voix pour et 3 voix contre,**

- ▶ **ADOpte** le principe d'un partage des produits de fiscalité perçus par la ville au titre de l'échangeur entre la Commune de Saint-Paul Trois Châteaux et la Commune de Pierrelatte selon les modalités précitées,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

3 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX – AVENANT N° 3 – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Alain RIVIERE

Les études réalisées en phase Projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP & ASSOCIÉS ont nécessité, sur certains points, des études complémentaires. Dès lors, en application de l'article 30 III du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (désormais codifié à l'article L.2432-2 du code de la commande publique) les honoraires doivent être réévalués au regard du travail réalisé.

En effet, des demandes complémentaires et modificatives du programme de travaux, ainsi que des modifications d'ordre techniques non connues au stade de l'avant-projet définitif ont conduit à une reprise du dossier en phase Projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la passation d'un avenant n°3 fixant une rémunération complémentaire de 55 000,00 euros H.T (soit 66 000,00 euros T.T.C) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La Commission Finances réunie le 29 Août 2019 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le conseil municipal **par 23 voix pour et 3 voix contre,**

- ▶ **APPROUVE** la passation d'un avenant n°3 relatif à la réévaluation des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par BLP & ASSOCIÉS, d'un montant de 55 000,00 euros H.T (soit 66 000,00 euros T.T.C).
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.
- ▶ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

4 - CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE LA VILLE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX - LOT N°1 : DEVOIEMENT RESEAUX - TERRASSEMENTS - VRD - PLAGES MINERALES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Alain RIVIERE

Une consultation a été lancée pour la construction du centre aquatique de la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et plus particulièrement pour le lot n°1 relatif au dévoiement des réseaux, aux terrassements, aux VRD et aux plages minérales.

La consultation a été lancée conformément aux règles de la commande publique, à savoir par le biais d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Cette première consultation concerne la phase préparatoire aux travaux de construction du centre aquatique. Les travaux sont les suivants :

- Démolition et évacuation de tous les ouvrages et équipements présents sur l'emprise d'implantation du nouveau centre aquatique,
- Dévoiement des réseaux existant sur le périmètre d'implantation du nouveau bâtiment de façon à permettre la continuité de fonctionnement de la piscine actuelle et autres installations pendant la construction.

La deuxième phase des travaux comprend la préparation des emprises de travaux, des terrassements généraux, l'exécution des travaux de voirie et réseaux.

Les autres lots de la construction du centre aquatique font l'objet d'autres consultations actuellement en cours, par le biais d'un appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée.

Le marché prendra effet à compter de sa notification à l'entreprise retenue. Le délai global d'exécution de l'opération, pour ce lot n°1 uniquement, est de 19 mois, périodes de congés et période de préparation incluses.

Ainsi, un avis de marché a été envoyé à la publication le 12 juin 2019 et a été publié dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) (avis n°19-90447) le 14 juin 2019 et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) (avis n°2019/S114-279919) le 17 juin 2019.

L'avis a été également publié sur le profil d'acheteur de la Ville (www.marches-publics.info) et a fait l'objet d'une publicité complémentaire dans Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment dans son numéro du 21 juin 2019.

A l'issue de la date limite de remise des offres fixée au 26 juillet 2019 à 12 h 00, 2 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis. Aucun pli n'est arrivé hors délai.

L'analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par BLP & ASSOCIÉS, a été effectuée conformément au règlement de consultation et à l'avis de marché, sur la base des critères suivants :

- Valeur technique : 60 %, avec les sous-critères suivants :
 - o Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des travaux,
 - o Qualité technique des prestations et savoir-faire,
 - o Hygiène – sécurité – respect de l'environnement.
- Prix des prestations : 40 %.

A l'issue de l'analyse des offres et après avis favorable et à l'unanimité de la Commission d'appel d'offres, il est proposé à l'assemblée d'attribuer le marché au groupement BERTHOULY TRAVAUX PUBLICS, mandataire / BRAJA-VESIGNE SA / ALIANS TRAVAUX PUBLICS, qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 577 952,90 euros H.T. (soit 693 543,48 euros T.T.C.), comprenant l'offre de base, la PSE n°1 Parvis en béton sablé en remplacement du béton bouchardé et la PSE n°2 Plages minérales en béton sablé en remplacement des plages en béton bouchardé.

La Commission Finances réunie le 29 Août 2019 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le conseil municipal **par 23 voix pour et 3 voix contre**,

▶ **ATTRIBUE** le lot n°1 relatif au dévoiement des réseaux, aux terrassements, aux VRD et aux plages minérales, pour la construction du centre aquatique, au groupement BERTHOULY TRAVAUX PUBLICS, mandataire / BRAJA-VESIGNE SA / ALIANS TRAVAUX PUBLICS, pour un montant de 577 952,90 euros H.T. (soit 693 543,48 euros T.T.C.).

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de la procédure et à l'attribution du marché.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché.

▶ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

5 - QUARTIER LES ALLENES – LE CHAMEAU – ACQUISITION PARCELLE BV N° 63

Rapporteur : Tahar SELLAL

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme est en recherche d'un terrain sur Saint Paul Trois Châteaux, dans un périmètre circonscrit Sud Est de la commune, si possible avec un minimum de voisinage immédiat.

Le terrain doit remplir plusieurs conditions :

- un accès direct à la RD 59, voie revêtue capable de supporter un essieu de 13T, d'un gabarit suffisant (largeur 6 mètres) afin de permettre la circulation des engins de secours ;
- un terrain d'une surface de 6000 m² et la mise en place des réseaux électricité, téléphone, fibre, eaux usées et eau potable.
- La mise en place d'un poteau incendie normalisé.

Après plusieurs visites sur place, la parcelle BV 63, située aux Allènes, a été retenue. La commune a instruit une demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel. Un avis favorable a été rendu le 14 février 2019 sous le n°026 324 18 S 0066.

La Commission Aménagement de l'Espace réunie le 8 Août 2019 a émis un avis favorable et unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

► **DECIDE** d'acquérir la parcelle BV 63 appartenant aux consorts PAOLELLI, d'une superficie de 12 459 m². Le terrain étant grevé de l'aléa inondation, il a été convenu des prix suivants :

- Prix de 5 € pour la partie qui recevra le centre de secours et ses aménagements soit environ 7 590 m² ;
- Au prix de 1.7€/m² la partie couverte de l'aléa moyen inondation d'environ 4 869 m²,

Les superficies définitives ne seront connues qu'après l'établissement d'un document d'arpentage dont les frais seront la charge de la collectivité ;

► **DIT** que les frais de l'acquisition seront à la charge de la commune,

► **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents nécessaires à cette acquisition,

INFORMATIONS

Recensement des décisions prises par délégation

NUMERO	OBJET	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE L'ACTE
DC2019-084	Mise à disposition des salles et de l'auditorium de l'Ecole de Musique du 19 au 26/07/2019	DIVERTIMENTO	Gratuit	04/06/2019
DC2019-093	Contrat dans le cadre de l'animation du repas des aînés du 12/12/19	Bernard BEROUD	500,00	13/06/2019
DC2019-095	Avenant n° 2 au marché " Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois" (Objet : Reprise des menuiseries dû à la non-conformité des niveaux de carrelages)	MENUISERIE DESGRANGES	4 186,80 € TTC	19/06/2019
DC2019-096	Avenant n° 1 au marché " Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois" (Objet : Modification aux travaux prévus au marché)	MENUISERIE DESGRANGES	4 139,800 € TTC	19/06/2019
DC2019-097	Avenant n° 2 au marché " Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - Lot n° 1 Démolitions - Gros œuvre - Aménagements extérieurs" (Objet : Réalisation et suppression de divers travaux)	Entreprise SILLAC	2 215,04 € TTC	19/06/2019

DC2019-098	Avenant n° 1 au marché "Requalification des espaces publics du cours des platanes, cours du barry, Rue barbière et avenue becquerel - Lot n° 2 - Eclairage public (Objet : rendre définitifs les prix nouveaux et prolonger le délai d'exécution)	RAMPA ENERGIES	18 406,44 € TTC	19/06/2019
DC2019-100	Avenant n°1 au marché "Missions de contrôle technique, de coordination SPS, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) et études géotechniques pour la construction d'un centre aquatique de la Ville de St Paul Trois Châteaux - Lot n° 1 : Mission de Contrôle technique (objet : nouvelle prestation à réaliser)	QUALICONSULT	3 000,00 € TTC	19/06/2019
DC2019-101	Avenant n° 1 au marché " Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - Lot n° 2 : Charpente bois - Couverture bacs aciers - vêtements" (Objet : Modification de certains travaux)	TOITURES MONTILIENNES - TM SCOP	2 011,79 € TTC	20/06/2019
DC2019-102	Avenant n° 2 au marché " Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - Lot n° 2 : Charpente bois - Couverture bacs aciers - vêtements" (Objet : Supprimer les prestations suivantes : Angles saillants et rentrants)	TOITURES MONTILIENNES - TM SCOP	- 3 690,60 € TTC	20/06/2019
DC2019-103	Abrogation de la décision DC2019-077 (spectacle l'ordre des choses)			21/06/2019
DC2019-104	Contrat dans le cadre du spectacle "Tu te souviendras de moi" du 13/12/19	ARTS LIVE ENTERTAINEMEN T	23 386,50 € TTC	21/06/2019
DC2019-105	Bail civil pour un local commercial à usage de bureau si Zone Industrielle du Bois des Lots	AOUT TRICASTIN	Loyer : 1 500, 00 €	21/06/2019
DC2019-106	Avenant n° 1 au marché "Construction d'un local destiné à accueillir un bureau de poste - Lot n° 4 : Serrurerie et Metallerie"	MFB Metallerie Ferronnerie des Baronnies	-2 100,00 € TTC	24/06/2019
DC2019-107	Avenant n° 1 au marché " Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - Lot n° 8 : Revêtement des sols carrelage - Faiences (Objet : acter une moïn value dû à non-conformité des niveaux de carrelages)	SAS ANGELINO ET FILS	- 4 222,80 € TTC	24/06/2019

DC2019-108	Avenant n° 1 au marché "Construction d'un local destiné à accueillir un bureau de poste - Lot n° 5 : Menuiseries extérieures et intérieures" (Objet : ajouter un poste relatif aux huisseries)	MIROITERIE MARTINEZ	2 100,00 € TTC	24/06/2019
DC2019-109	Attribution du marché "Fourniture de chaussures et de vêtements de travail - Lot 1 : Chaussures de travail - Lot 2 : Vêtements de travail"	SARL GEDIVEPRO	Lot n° 1 : Montant maximum annuel : 9 600,00 € TTC - Lot n° 2 : Montant maximum annuel : 14 400,00 € TTC	27/06/2019
DC2019-110	Avenant n° 1 au marché "Impressions magazine municipal, sérigraphie, offset et numériques sur différents supports - Lot n° 1 : Impression magazine municipal (objet : ajout de références supplémentaires)	SAS GRAPHOT	Aucune incidence financière	01/07/2019
DC2019-111	Mise à disposition d'un terrain cadastré section CC n° 3	Serres du Moulin	Gratuit	01/07/2019
DC2019-112	Demande de subvention dans le cadre de la mise en place de prêt de jeux à la Ludothèque	CAF de la Drôme	Pour 2018 : 1 440,00 euros en investissement et 3 000,00 euros en fonctionnement	02/07/2019
			Pour 2019 : 4 000,00 euros en investissement et 3 000,00 euros en fonctionnement	
DC2019-113	Avenant n° 2 au marché "Réhabilitation des salles polyvalentes Pommier et Girard - lot n° 6 Menuiseries intérieures bois" Annule et remplace la décision DC2019-095 (Objet : modification des travaux prévus au marché"	MENUISERIE DESGRANGES	4 222,80 € TTC	02/07/2019

DC2019-114	Avenant n° 3 au bail précaire (objet : Fermeture établissement du 01/07 au 31/08/19)	LA TRICASTINA	Aucune incidence financière	02/07/2019
DC2019-120	Mission d'assistance juridique - Procédure d'arrêt de péril imminent d'un bâtiment appartenant aux conjoints PIQUOIS	STRAT AVOCATS	6 950,00 € HT	16/07/2019
DC2019-121	Acceptation don d'un trampoline situé au RUBIS'CUBE	MOSAIC	Gratuit	16/07/2019
DC2019-122	Attribution du marché "Location d'une patinoire pour les festivités de fin d'année"	S. L. EXTRAICE	17 495,00 € HT	18/07/2019
DC2019-123	Attribution du marché "Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale"	WD AUTOMOBILES	16 834,27 TTC	18/07/2019
DC2019-124	Avenant n° 1 au marché "Révision du PLU" (objet : établissement d'un dossier de demande pour la création d'une ZAP	SARL BEAUR	4 380,00 € TTC	19/07/2019
DC2019-125	Avenant n° 2 au marché "Construction d'un local destiné à accueillir un bureau de poste - Lot n° 4 Serrurerie et métallerie" (objet : travaux complémentaires)	MFB Metallerie Ferronnerie des Baronnie	58,97 € TTC	19/07/2019
DC2019-127	Avenant n° 1 au marché "Création du verger public auguste gay - Lot n° 3 (objet : création de nouveaux prix et réalisation de travaux complémentaires)	CEP JARDINS	5 187,60 € TTC	19/07/2019
DC2019-129	Avenant n° 1 au marché "Création du verger public auguste gay - Lot n° 1	BRAJA VESIGNE	17 638,86 € TTC	19/07/2019
DC2019-130	Bail précaire snack piscine d'été du 01/08 au 31/08/19	M. Eric MULA	Loyer : 150 €	23/07/2019
DC2019-131	Contrat dans le cadre de l'animation du repas des aînés du 12/12/19	ECLIPSE 2000	650 € TTC	25/07/2019
DC2019-132	Avenant n° 2 au marché "nettoyage des bâtiments communaux - Années 2018-2020"	HEXA NET	- 2 264,40 € TTC	20/08/2019

FIN DE LA SEANCE : 21 h 00